

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Secrétariat assuré par :

Madame Laurette DUPUIS

LE MAIRE

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille dix neuf

Le vendredi 22 novembre 2019

A 9h00

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

du 22 novembre 2019

Maternelle Léon Frapié
Rue Léon Frapié
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il est rappelé que lors de sa visite, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.

Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.123-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Madame Josette PELISSIER

Représentant le Général commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers
Major Gérald BOEUF

Représentant Madame le Commissaire
Major Frédéric BACHELET

Services Techniques
Monsieur Philippe LETROU

Laboratoire Central
Excusé

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

du 22 novembre 2019

Maternelle Léon Frapié
Rue Léon Frapié
93360 NEUILLY-
PLAISANCE

Assistaient également à la visite

Directrice de l'établissement
Madame Karima LOUNICI

Bâtiment de deux niveaux comportant 5 salles de classe, 1 salle poly-activités, 1 salle d'activités loisirs, 1 patio, 1 salle de repos, 1 préau couvert, 1 bibliothèque et 1 réfectoire.

Le chauffage est assuré par chaufferie au fuel en sous-sol.

L'éclairage est assuré par blocs autonomes.

L'établissement dispose d'un équipement d'alarme de type 2B.

Effectif du public susceptible d'être admis :

- Public : 136 personnes
- Personnel : 12 personnes

EFFECTIF TOTAL: 148 personnes

CLASSEMENT : Etablissement de type R de 4^{ème} catégorie avec activités de type N.

L'établissement est assujéti à la réglementation du 23 mars 1965 modifiée.

La commission communale de sécurité et d'accessibilité s'est réunie ce jour afin de procéder à la visite périodique de l'établissement.

Au cours de la réunion préalable, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- Le registre de sécurité,
- Le rapport de vérification des installations électriques établi par l'organisme agréé QUALICONSLT en date du 17 avril 2019 avec levée partielle des réserves réalisée par la société LUMAGE en date du 17 novembre 2019
- L'attestation de vérification de l'équipement des extincteurs établi par la société Incendie Protection Sécurité en date du 18 septembre 2019

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

FT B 2

- Le rapport de vérification de l'équipement d'alarme établi par la société SVME en date du 8 mars 2019

Au cours de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a fait procéder aux essais suivants en situation de coupure de l'alimentation électrique générale obtenue par coupure au niveau du TGBT :

- Fonctionnement de l'éclairage de sécurité dans l'ensemble de l'établissement,
- Action sur un déclencheur manuel situé au rez-de-chaussée haut entraînant sans temporisation la diffusion de l'alarme générale sonore,
- Essai du téléphone filaire destiné à l'appel des services d'urgence dans le bureau de direction.

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant.

A l'issue de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite des activités de l'établissement.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

du 22 novembre 2019

Maternelle Léon Frapié
Rue Léon Frapié
93360 NEUILLY-
PLAISANCE

- 1- Faire contrôler le bon fonctionnement de la vanne police
- 2- Assurer l'éclairage de sécurité du cheminement extérieur au niveau des issues de secours de la salle n°7 et de la bibliothèque
- 3- Supprimer tout stockage situé dans le local contigu au centre de loisirs ou l'isoler réglementairement (local CF 1 heure avec bloc porte CF ½ heure avec ferme-porte)
- 4- Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation
- 5- Installer un ferme-porte sur la porte d'accès de la chaufferie
- 6- Interdire tout dispositif s'opposant à la fermeture des portes équipées de ferme-porte
- 7- Supprimer tout dispositif empêchant l'ouverture simple des portes des locaux (verrou)
- 8- Identifier l'arrêt d'urgence électrique situé dans l'office de réchauffage
- 9- Identifier l'ensemble des locaux
- 10- Limiter au strict nécessaire pédagogique l'affichage dans les salles de classes
- 11- Identifier le boîtier vanne police et remplacer le verre dormant absent
- 12- Déplacer l'extincteur CO2 situé dans l'office de réchauffage de manière à le rendre accessible
- 13- Réaliser périodiquement des exercices d'évacuation le 1^{er} devant avoir lieu durant le mois suivant la rentrée scolaire
- 14- Assurer la formation du personnel à l'utilisation des moyens de secours propres à l'établissement

Et les membres de la commission communale de sécurité et d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

